



INNOVER
C'EST COLLABORER!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

LA MRC DE CHARLEVOIX ACCORDE 85 043 \$ À CINQ PROJETS GRÂCE À SES DIFFÉRENTS FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

Baie-Saint-Paul, le 14 août 2024 – Le Conseil de la MRC de Charlevoix est fier d'accorder 85 043 \$ à cinq projets sur son territoire grâce à plusieurs de ses fonds.

L'Extraordinaire coopérative de solidarité

L'Extraordinaire coopérative de solidarité se porte acquéreuse de l'Auberge La Grande Maison et Spa et Centre de santé Le Marion à Baie-Saint-Paul. Ce projet de repreneuriat collectif des plus novateurs allie établissement touristique et milieu de vie pour préretraités et retraités actifs et autonomes. Les promoteurs entendent poursuivre la mission touristique de l'établissement de renom et aussi bonifier l'offre de l'entreprise afin d'augmenter encore plus sa viabilité économique en assurant sa pérennité, en protégeant et en créant des emplois de qualité. L'ajout du volet de services suites et studios locatifs pour semi retraités et retraités élargira le champ d'action de l'entreprise, avec la conversion de chambres en unités locatives (pour 6 à 8 résidents).

La MRC de Charlevoix accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ avec son Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et un prêt de 5 000 \$ avec son Fonds local d'investissement, pour soutenir la coopérative dans sa phase de prédémarrage. Un tel projet requiert d'importants investissements, notamment en honoraires professionnels, pour préparer à l'acquisition des actions et aux travaux de rénovation nécessaires pour les nouveaux usages prévus.

Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

Bienvenue aux nouveaux riverains

- Lors de la fête annuelle des riverains, la municipalité désire souligner l'arrivée des nouveaux habitants dans sa municipalité et sensibiliser sa population aux bienfaits de l'immigration et des échanges interculturels. Un buffet interculturel et plusieurs activités seront offerts aux participants. Le comité d'accueil de la municipalité sera également sur place. La MRC de Charlevoix octroie une somme de 2 385 \$ au projet. Cette contribution est reliée au [Plan d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participation des nouveaux arrivants 2022-2025](#) et est rendue possible avec la participation financière du gouvernement du Québec.

Parc des riverains

- Le parc des riverains est très achalandé durant l'été en raison de la qualité de ses accès au fleuve. Cette popularité a malheureusement entraîné une érosion significative des berges à proximité du bâtiment sanitaire, du casse-croûte et de l'aire de repos. Afin de répondre au problème, le Comité ZIP Saguenay-Charlevoix a donc proposé à la municipalité de réaliser des travaux de restauration

et d'aménagement des berges du parc pour diminuer l'impact de l'érosion. Le projet permettra de sensibiliser les visiteurs, de réaliser des ouvrages de génie végétal, de végétalisation et d'aménagement des points d'accès. L'idée est de diriger les visiteurs vers deux accès principaux et de stabiliser le reste de la berge grâce aux plantations. Le comité ZIP rédigera un rapport d'activités à la fin des travaux. La MRC accorde un montant de 10 000 \$ à la municipalité par le biais de son Fonds de mise en valeur du fleuve Saint-Laurent.

Sentier de la Rive : Petite-Rivière-Saint-François à Baie-Saint-Paul

- En collaboration avec les municipalités de Petite-Rivière-Saint-François et de Baie-Saint-Paul, la MRC octroie un mandat professionnel à la firme Harvey Consultant afin de développer le concept d'aménagement d'une piste multifonctionnelle entre ces deux municipalités. Ce plan d'aménagement permettra de valider la faisabilité de développement du projet. Le contrat comprend la réalisation d'un plan technique qui suggère un tracé optimal afin de l'intégrer au projet global du Sentier de la Rive de Charlevoix. De plus, le projet inclut des honoraires du Comité ZIP Saguenay-Charlevoix afin d'évaluer les besoins environnementaux et la présence des milieux naturels sensibles. Le projet est estimé à 28 709 \$ et la contribution de la MRC de Charlevoix via son Fonds de mise en valeur du fleuve s'élève à 15 599 \$.

Municipalité de L'Isle-aux-Coudres

La MRC contribue au projet de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres qui vise l'amélioration du terrain de jeux de l'Islet. Ce projet comprend l'aménagement de jeux d'eau, l'installation d'un nouveau module de jeu et la construction d'un bloc sanitaire. Une contribution totale de l'ordre de 42 059 \$ est offerte par la MRC, soit une somme de 19 606 \$ provenant du Fonds éolien de développement local et régional et un montant de 22 453 \$ provenant du Fonds régions et ruralité. Ce projet majeur évalué à 550 344 \$ permettra sans contredit de bonifier l'offre de la municipalité en matière de loisir pour le bénéfice des familles insulaires.

-30-

Sources :

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
418 435-2639, poste 6002
khorvath@mrccharlevoix.ca

Anne Scallon, directrice
SDLE de la MRC de Charlevoix
418 435-2639, poste 6902
ascallon@mrccharlevoix.ca

Le Fonds de développement des entreprises en économie sociale (FDEÉS) provient du Fonds régions et ruralité (FRR) et vise à stimuler l'émergence de projets viables au sein d'entreprises d'économie sociale afin de soutenir la création d'emplois durables en leur offrant un support financier. **Le Fonds local d'investissement (FLI)** bonifie l'aide accordée par le FDEÉS pour permettre de rehausser le financement d'un projet d'économie sociale en accordant un prêt sans intérêt sur cinq ans.

Fonds de mise en valeur du fleuve Saint-Laurent

Créé par la MRC de Charlevoix, qui a affecté une somme de son Fonds régions et ruralité (FRR) à ce projet, le fonds a pour objectif de supporter le développement de projets situés dans le secteur de la zone fluvial de la MRC de Charlevoix favorisant la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent et des municipalités riveraines en finançant la réalisation d'études de faisabilité, l'acquisition d'infrastructures ou d'équipements (excluant le matériel roulant), les améliorations locatives ou la construction de bâtiments. L'enveloppe disponible pour supporter de telles initiatives du milieu est de 25 000 \$ annuellement.

Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix

Le Conseil des maires a tenu à préciser que les investissements à même les redevances du Parc éolien de la rivière du Moulin sont affectés au financement de projets à caractère régional, ces contributions n'ont donc aucune incidence sur les taxes municipales et n'impliquent aucune charge financière des municipalités locales.

Le volet Développement et amélioration des infrastructures de loisir provient du Fonds régions et ruralité (FRR) et vise à soutenir les investissements municipaux dans le domaine de l'aménagement de bandes ou de pistes cyclables, dans le domaine de la construction ou de la rénovation d'infrastructures de loisir, et ce afin d'améliorer les services de loisir offerts aux jeunes et aux familles en milieu rural. Ce fonds s'adresse exclusivement aux municipalités de la MRC de Charlevoix.